

Surveillant à l'UHSA : retour d'expérience

Voici plus de deux ans, l'UHSA Simone Veil de Bron-Vinatier ouvrait ses portes et accueillait ses premiers patients détenus. Cette unité a 60 lits répartis en trois unités. Chaque unité a un projet particulier : accueil d'un patient en crise, soins individualisés, réadaptation. L'UHSA (unité hospitalières spécialement aménagées) reçoit des patients en hospitalisation libre ou sans consentement, recevant plutôt des malades souffrant de pathologies psychiatriques décompensées (psychoses, épisodes dépressifs graves). A ce jour, deux autres UHSA ont été ouvertes en France, à Toulouse et à Nancy. Il était donc intéressant de retourner interviewer le Capitaine Jean-Christophe Wiart que la Fondation avait déjà rencontré en [novembre 2010](#) pour tirer les premiers enseignements de deux ans d'expérience du métier de surveillant en un tel lieu.

Le métier de surveillant prend des formes diverses suivant le lieu où vous l'exercez : maison d'arrêt, centre de détention, centrale... Pouvez-vous définir brièvement le métier de « surveillant à l'UHSA » ?

Capitaine Jean-Christophe Wiart : L'UHSA est une unité hospitalière et non un établissement pénitentiaire, destinée à accueillir des personnes détenues souffrant de troubles psychiatriques en leur donnant accès, dans un cadre sécurisé, à une offre de soin équivalente à celle dispensée à tout malade « libre ».

C'est à l'administration pénitentiaire qu'incombe la sécurisation de site. Les missions sont variées, tant à l'intérieur des murs par la surveillance de l'enceinte, des locaux de l'unité et le contrôle des accès, que sur la voie publique par le transport des patients-détenus ou l'escorte du véhicule sanitaire, le cas échéant.

Cette double prise en charge, sanitaire et pénitentiaire, implique un partenariat riche et permanent entre les différents acteurs.

Quel premier bilan faites-vous de deux ans d'activité à l'UHSA ?

L'UHSA est un outil supplémentaire qui vient renforcer les dispositifs déjà existants dans la prise en charge des détenus souffrant de troubles psychiatriques. Il s'agit des consultations psychiatriques assurées au quotidien par les UCSA (unité de consultation et de soins ambulatoires) et par le suivi dans les SMPR (service médico-psychologique régional) d'une population fragilisée. L'admission en SMPR s'apparente à de l'hospitalisation de jour. L'UHSA, quant à elle, permet une prise en charge médicale complète, de jour comme de nuit.

Aujourd'hui, l'unité compte plus de 650 admissions depuis son ouverture en mai 2010. Son taux d'occupation est de plus de 96 % ; la durée moyenne de séjour, de 65 jours environ.

Les chiffres parlent d'eux mêmes et attestent de la nécessité de voir se développer sur le territoire national, le parc des UHSA.

Quels en ont été les points forts ?

L'UHSA est une structure atypique puisque deux institutions sont réunies en son sein avec un objectif commun : optimiser la prise en charge du patient-détenu.

Ceci implique un partenariat quotidien, dynamique et transparent, entre les personnels médicaux et pénitentiaires : des réunions de coordination ont été instaurées ; les échanges avec les praticiens hospitaliers ou entre les directions des deux institutions sont constants.

On peut dire, aujourd'hui, qu'un juste équilibre a été trouvé par la connaissance et le respect des missions et compétences de chacun.

Et les points faibles, sur lesquels il faut progresser ?

L'UHSA de Lyon a été la première à avoir ouvert ses portes en mai 2010. Il a fallu que deux institutions aux philosophies complètement différentes travaillent de concert pour concrétiser ce qui n'était alors qu'un projet.

Est né un partenariat qui s'est enrichi avec le temps et qui a à cœur aujourd'hui de se servir des expériences vécues comme d'une richesse permettant de s'améliorer.

Notre remise en cause est permanente et ceci dans le but commun de parfaire la prise en charge de notre public. Pour y parvenir, les différents acteurs se réunissent quotidiennement pour planifier l'activité de la structure ; des réunions de travail visant à adapter et à protocoliser les procédures existantes sont tenues régulièrement.

Y a-t-il eu quelques faits marquants durant ces deux années ?

Ma première pensée va aux deux détenus qui ont mis fin à leur jour à l'UHSA. La population qui y est accueillie est une population fragilisée par la maladie, par l'incarcération et par le cumul de carences, qu'elles soient affectives, familiales, éducatives et/ou sociales... De tels passages à l'acte sont malheureusement inévitables.

Cependant des moments plus heureux sont à noter. L'UHSA a eu le plaisir d'accueillir de nombreuses visites, qu'il s'agisse d'autorités administratives ou judiciaires, de professionnels pénitentiaires ou sanitaires, français ou étrangers. L'UHSA a également accueilli des parlementaires, des représentants du Comité de Prévention de la Torture ainsi que des inspecteurs du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté. La presse a également été largement associée à l'ouverture, au démarrage et au développement de l'unité.

Vous avez peu de contacts avec les personnes incarcérées puisque vous n'entrez qu'occasionnellement dans les unités de soin pour faire les sondages des barreaux, les fouilles de cellule ou remettre du calme lors d'incidents majeurs. Est-ce que cela a modifié fortement vos relations avec les patients détenus ?

Si la mission exercée à l'UHSA diverge de celle d'un agent en détention ordinaire, personne ici n'oublie qu'il est un fonctionnaire de l'administration pénitentiaire et qu'il dépend

administrativement de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas. Nous participons, entre autre, et comme tous les autres agents de cette administration, à l'exécution de la peine.

Les rapports humains sont effectivement modifiés, compte-tenu de la spécificité de la structure et de la primauté donnée au soin, mais la relation surveillant/détenu existe toujours à l'UHSA à l'occasion des extractions ou encore lors des différentes audiences ou des passages occasionnels des agents dans les unités de soins.

La polyvalence de vos activités : surveillance, mission de sécurité, transferts, accueil des familles, relations avec les personnel soignant est-elle vécue comme une contrainte ou comme une chance ?

La multitude des missions qui incombent aux agents de l'UHSA implique qu'ils soient eux-mêmes polyvalents. Cette polyvalence a été voulue par l'administration afin de garantir une continuité du service public pénitentiaire en toutes circonstances, en disposant d'agents, tous volontaires, aux aptitudes variées et pleinement impliqués dans la mission UHSA.

Mais c'est aussi une chance pour l'agent de pouvoir au quotidien varier les missions et de ne pas s'installer dans une certaine routine.

Quelles sont les qualités premières demandées à un surveillant en un tel lieu ?

La liste des qualités requises seraient trop longues, eu égard à la variété des missions.

L'UHSA est ancrée au cœur de l'hôpital du Vinatier, ce qui favorise les contacts quotidiens avec le partenaire santé.

En dehors des murs, l'agent UHSA se substitue aux forces de l'ordre et assure les renforts d'escortes lorsque le détenu est transporté en véhicule sanitaire ainsi que les extractions médicales ou judiciaires lorsqu'il s'agit de présenter au JLD (juge des libertés et de la détention) le détenu hospitalisé sous contrainte qui va vérifier l'ensemble de la légalité de la procédure d'hospitalisation à la demande d'un représentant de l'État (loi du 5 juillet 2011).

Le travail d'équipe est-il essentiel ?

Le travail en équipe est indispensable ! Il ne peut pas y avoir de prise en charge efficace à l'UHSA s'il n'y a pas de partenariat constructif entre les deux institutions, dû d'abord à la nature des patients qui y sont admis et qui sont à la fois détenus et malades mais aussi à une réelle volonté de part et d'autre d'échanger les informations et ce, dans un souci commun d'assurer la meilleure prise en charge possible.

A noter toutefois que ce travail partenarial n'est pas nouveau puisque, dans la phase antérieure à l'ouverture de l'UHSA de Lyon, des groupes de travail mixtes avaient pour objectif de donner du corps à un projet et de formaliser par écrit les procédures. Ce travail d'équipe est la clé de la réussite mais il ne peut y avoir de partenariat efficace sans confiance réciproque...

Être surveillant à l'UHSA Simone Veil ou être surveillant à l'UHSI (Unités Hospitalières Sécurisées Interrégionales) de l'hôpital Lyon-Sud où se trouvent des détenus souffrant de pathologies somatiques pour des séjours de durée moyenne, supérieure à 48 heures, est-ce exactement la même chose, le même métier ?

On constate effectivement une certaine similitude entre les missions UHSA et UHSI, à tel point que nous tentons de mutualiser nos ressources humaines à chaque fois que cela est possible, notamment pour les transferts. La principale différence réside en ce que l'agent affecté à l'UHSI est présent dans les unités de soins et accompagne le soignant, alors que l'agent UHSA n'y est pas.

Les séjours en UHSA sont plus longs qu'à l'UHSI, la durée moyenne de séjour à l'UHSA étant d'environ 65 jours. La nature de la pathologie ou la durée moyenne du séjour n'ont pas forcément d'impact direct sur le métier du surveillant affecté dans l'une ou l'autre de ces unités.

Comme à l'UHSI, le personnel pénitentiaire est armé. Vos équipes ont-elles eu en deux ans à utiliser les armes ?

L'administration pourvoit à l'armement de ses personnels pour les missions spécifiques UHSA, UHSI et extractions judiciaires.

Les agents sont régulièrement entraînés et le port de l'arme de service est rapidement devenu pour chacun, quelque chose de naturel.

Si aucun incident n'est à signaler en deux ans, l'actualité récente nous rappelle que nous ne sommes pas à l'abri d'une agression extérieure et nous impose d'être prudents.

A votre avis, en sortant de l'ENAP (Ecole nationale de l'administration pénitentiaire), peut-on directement intégrer l'UHSA ou faut-il avoir au préalable un début de carrière en milieu pénitentiaire classique avant de venir travailler à l'UHSA ? Pourquoi ?

L'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire dispense une formation générale, commune à l'ensemble des personnels de surveillance. L'expérience du terrain permet de compléter les connaissances théoriques acquises à l'Ecole.

Je fais partie de ceux qui considère que toute expérience est bonne à prendre et qu'une découverte du métier de surveillant au contact de la population pénale en détention est une excellente chose.

Ce passage par la case « prison » permet à l'agent de découvrir en outre les différentes spécialités qu'offre l'administration pénitentiaire et de pouvoir par la suite candidater sur un poste en fonction de sa sensibilité.

Tous les agents aujourd'hui affectés à l'UHSA, et ce quel qu'en soit le grade, jouissent d'une expérience plus ou moins longue en détention ce qui ne fait qu'enrichir les relations entre surveillants et patients détenus.

Quels sont les relations que vous avez avec vos collègues des UHSA de Toulouse et de Nancy ?

L'UHSA de Lyon ayant été la première unité du genre à ouvrir ses portes sur le territoire et a donc été l'objet de nombreuses visites. C'est avec plaisir que nous partageons le travail entrepris avant et depuis l'ouverture et que nous faisons profiter nos collègues de l'expérience acquise.

Même si le résultat aujourd'hui atteint à Lyon est à l'image de ce qui était attendu, nous n'avons pas la prétention de dire que tout est parfait. Les échanges entre UHSA sont réguliers et permettent de s'enrichir mutuellement d'expériences nouvelles et de pratiques différentes.

A quelles évolutions faut-il s'attendre pour les années à venir ?

Avec un taux d'occupation de plus de 96%, l'UHSA est rapidement devenu un outil indispensable dans le traitement de la maladie psychiatrique.

La première phase de construction comprenant 9 UHSA, est en cours, avec des ouvertures échelonnées dans le temps. Certaines sont déjà ouvertes comme à Lyon, Toulouse et Nancy ; les autres sont à venir.

Les UHSA demeurent une priorité du gouvernement. A ce titre, la DGOS (Direction générale de l'offre de soins) et la DAP (Direction de l'administration pénitentiaire) travaillent actuellement sur la deuxième phase de construction.

Propos recueillis par Vincent Feroldi, juin 2012

© Fondation Après-Tout

Pour aller plus loin :

- [L'ouverture du premier UHSA en France](#)
- [Métier : surveillant pénitentiaire à l'UHSA](#)
- [Inauguration de l'UHSA de Toulouse](#)
- [Mars 2012 : ouverture et inauguration de l'UHSA de Nancy](#)
- [Vers neuf UHSA fin 2014](#)
- [Le Comité anti-torture du Conseil de l'Europe publie un rapport sur la France et la réponse du gouvernement français](#)